

Commissie voor Sociale Zaken,  
Werk en Pensioenen

Commission des Affaires sociales,  
de l'Emploi et des Pensions

van

du

DINSDAG 30 JUNI 2026

MARDI 30 JUIN 2026

Namiddag

Après-midi

De behandeling van de vragen vangt aan om 17.43 uur. De vergadering wordt voorgezeten door mevrouw Nahima Lanjri.

Le développement des questions commence à 17 h 43. La réunion est présidée par Mme Nahima Lanjri.

*De teksten die cursief zijn opgenomen in het Integraal Verslag werden niet uitgesproken en steunen uitsluitend op de tekst die de spreker heeft ingediend.*

*Les textes figurant en italique dans le Compte rendu intégral n'ont pas été prononcés et sont la reproduction exacte des textes déposés par les auteurs.*

**01** Question de Caroline Désir à Rob Beenders (Protection des consommateurs, Lutte contre la fraude sociale, Personnes handicapées et Égalité des chances) sur "La reconnaissance par la DG PH de l'autisme sans déficience intellectuelle" (56014856C)

**01** Vraag van Caroline Désir aan Rob Beenders (Consumentenbescherming, Socialefraudebestrijding, Personen met een handicap en Gelijke Kansen) over "De erkenning door de DG HAN van autisme zonder verstandelijke beperking" (56014856C)

**01.01** **Caroline Désir** (PS): Monsieur le ministre, de nombreux témoignages issus du terrain, notamment relayés par l'ASBL Exodoxe, mettent en évidence un écart structurel entre les critères d'évaluation de la DG Personnes handicapées et les réalités vécues par les personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle. Cet écart touche particulièrement les femmes, chez qui les formes d'autisme sont moins visibles et reposent fréquemment sur des stratégies de compensation. Celles-ci peuvent conduire à des diagnostics tardifs ainsi qu'à un non-recours ou à un refus de reconnaissance administrative. Or cette reconnaissance conditionne l'accès effectif aux droits, notamment en matière d'emploi et d'aménagements raisonnables.

Monsieur le ministre, les outils et critères actuellement utilisés par la DGPH permettent-ils de prendre pleinement en compte les formes d'autisme sans déficience intellectuelle, y compris lorsque celles-ci reposent sur des mécanismes de compensation? Quelles sont les exigences précises en matière de formation des médecins évaluateurs concernant l'autisme à l'âge adulte et, en particulier, ses présentations féminines et non stéréotypées? Existe-t-il des protocoles imposant la prise en considération d'avis extérieurs, notamment ceux des médecins généralistes ou des médecins spécialistes? Disposez-vous de données relatives au nombre de personnes reconnues pour un TSA sans déficience intellectuelle, ventilées par genre, le nombre de révisions de dossiers et leurs résultats? Si ce n'est pas le cas, comment analysez-vous les signalements récurrents provenant du terrain concernant les difficultés de reconnaissance? Comment garantisseriez-vous la cohérence des évaluations dans le temps, notamment lorsque le nombre de points attribués varie significativement entre deux décisions alors même que le TSA ne varie pas? Une révision des critères et des procédures d'évaluation est évoquée depuis longtemps. Un calendrier précis est-il prévu? Si oui, lequel? Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons? Enfin, des mesures sont-elles envisagées afin de limiter le non-recours aux droits lié à ces difficultés de reconnaissance, en particulier pour les personnes diagnostiquées à l'âge adulte?

**01.02** **Rob Beenders**, ministre: Madame Désir, les équipes d'évaluation multidisciplinaires de la DG Personnes handicapées évaluent et reconnaissent le handicap en fonction de son impact sur la vie quotidienne, conformément à la loi du 27 février 1987. Celle-ci prévoit une réduction d'autonomie d'au moins 7 points sur l'échelle médico-sociale et/ou une capacité de gain réduite d'au moins deux tiers. Il peut donc arriver qu'un impact soit reconnu sans atteindre ces seuils légaux.

Les médecins de la DG Personnes handicapées (DG HAN) ne pratiquent aucune discrimination fondée sur le sexe. Une certaine variabilité entre évaluations est toutefois normale, car l'impact d'une problématique dépend de facteurs personnels, des stratégies de compensation mises en place, de la manière dont celle-ci influence le fonctionnement quotidien.

Les statistiques montrent également que l'autisme présente des particularités chez les femmes, ce qui contribue à une sous-reconnaissance en Belgique comme dans l'Europe occidentale.

Les médecins s'efforcent par ailleurs de ne pas pénaliser les personnes pour les efforts qu'elles déploient afin de compenser leurs difficultés. Leur objectif est de reconnaître l'impact réel de la situation, indépendamment des mécanismes d'adaptation développés.

Enfin, si le diagnostic d'autisme est définitif, son impact n'est pas figé. Il peut évoluer au fil du temps, tant positivement que négativement, en fonction du contexte, du soutien et des ressources de la personne.

J'ai lancé une réforme ambitieuse de la loi de 1987 et j'espère disposer de propositions concrètes d'ici l'été prochain.

**01.03** **Caroline Désir** (PS): Monsieur le ministre, je reviendrai dans les prochains mois quand vous aurez avancé sur ce projet de réforme; mais j'entends dans votre réponse que vous soulevez notamment la distinction qui existe dans les statistiques en fonction du genre, mais que vous n'apportez pas vraiment de réponse. Vous dites au contraire qu'il n'est pas fait de discrimination en fonction du genre par la DG HAN.

Il me semble qu'il y a là peut-être une contradiction, puisqu'on voit effectivement que les femmes sont moins reconnues comme porteuses d'autisme, parce qu'elles ont de meilleures stratégies d'adaptation dans la vie.

Vous reconnaissez d'une part cela dans les statistiques; et d'autre part, vous dites qu'il n'y a pas de façon de traiter les femmes différemment des hommes. Peut-être y a-t-il là une incohérence, il me semble. Je reviendrai dans les prochains mois.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

## **02** **Samengevoegde vragen van**

- **Nahima Lanjri** aan **Rob Beenders** (Consumentenbescherming, Sociale fraudebestrijding, Personen met een handicap en Gelijke Kansen) over "De stand van zaken m.b.t. de aanwerving van extra inspecteurs voor sociale fraudebestrijding" (56016217C)

- **Isabelle Hansez** aan **Rob Beenders** (Consumentenbescherming, Sociale fraudebestrijding, Personen met een handicap en Gelijke Kansen) over "De aangekondigde aanwervingen van sociaal inspecteurs" (56017529C)

## **02** **Questions jointes de**

- **Nahima Lanjri** à **Rob Beenders** (Protection des consommateurs, Lutte contre la fraude sociale, Personnes handicapées et Égalité des chances) sur "La situation concernant le recrutement d'inspecteurs supplémentaires en matière de fraude sociale" (56016217C)

- **Isabelle Hansez** à **Rob Beenders** (Protection des consommateurs, Lutte contre la fraude sociale, Personnes handicapées et Égalité des chances) sur "L'annonce du recrutement d'inspecteurs sociaux" (56017529C)

**02.01** **Nahima Lanjri** (cd&v): *Mijnheer de minister, u drijft terecht de strijd tegen sociale fraude op. In dat kader hebt u de voorbije maanden meermaals aangekondigd dat er een aanzienlijke versterking komt van de controlediensten, met in totaal 377 bijkomende personeelsleden (100 bij financiën, 100 bij de federale politie, 77 bij justitie en 100 bij de sociale inspectiediensten). Dat gaf u begin dit jaar aan tijdens de hoorzitting over sociale fraude. In een artikel van HLN van 18/05 over de kliklijn voor fraude werden die cijfers opnieuw bevestigd.*

*Daarom had ik graag een stand van zaken gekregen.*

*Hoe ver staan we vandaag met de aanwerving van deze bijkomende inspecteurs? Hoeveel van de aangekondigde versterkingen zijn intussen effectief ingevuld en operationeel?*

*Waar ondervindt u momenteel nog knelpunten in het rekruteringsproces? Gaat dit over problemen i.v.m. het vinden van de juiste profielen, problemen i.v.m. het succesvol beëindigen van de opleiding enz.? Welke stappen plant u om sneller invulling te geven aan de toegekende plaatsen?*

*Tegen wanneer verwacht u dat alle aangekondigde aanwervingen effectief gerealiseerd zullen zijn?*

*Ik dank u alvast voor uw toelichting.*

**02.02 Isabelle Hansez** (Les Engagés): Monsieur le ministre, la lutte contre la fraude sociale constitue un enjeu majeur, tant pour préserver les finances publiques que pour garantir l'équité entre les travailleurs, les entreprises et les bénéficiaires de notre sécurité sociale. Chaque euro récupéré grâce à la lutte contre la fraude est un euro qui peut être réinvesti dans notre protection sociale. Le gouvernement a d'ailleurs affiché une ambition importante en annonçant le recrutement de 377 agents supplémentaires, répartis entre les services d'inspection sociale, les Finances, la police fédérale et la justice. Vous avez également indiqué que les recettes attendues de la lutte contre la fraude avaient été revues à la hausse dans le cadre de cette législature, avec plusieurs centaines de millions d'euros supplémentaires attendus.

À la veille des discussions relatives au contrôle budgétaire, il me paraît utile de faire le point sur les moyens humains dont disposent réellement nos services de contrôle. Car si nous attendons davantage de recettes issues de la lutte contre la fraude, encore faut-il accorder aux services concernés les moyens de remplir leurs missions.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer où en est le recrutement des effectifs supplémentaires annoncés? Combien de postes ont-ils effectivement été pourvus et combien d'agents sont-ils aujourd'hui pleinement opérationnels? Par ailleurs, au regard de l'évolution des formes de fraude, notamment numériques et transfrontalières, estimez-vous que les effectifs prévus seront suffisants pour atteindre les objectifs budgétaires fixés par le gouvernement? Ou considérez-vous qu'un renforcement supplémentaire doit être envisagé dans les prochaines années? Enfin, dans la perspective du contrôle budgétaire, pouvez-vous nous confirmer que les recettes attendues de la lutte contre la fraude reposent sur des hypothèses réalistes, au regard des capacités opérationnelles actuelles des services d'inspection?

**02.03 Minister Rob Beenders:** Mevrouw Lanjri, mevrouw Hansez, de verdeling van de bijkomende inspecteurs over de verschillende inspectiediensten is gebaseerd op een grondige behoefteanalyse. Er werd rekening gehouden met alle specifieke noden en profielen per dienst. Alle selectiecampagnes zijn gestart en lopende. De grote aanwervingsgolf wordt verwacht na de zomer.

De grootste uitdaging is het vinden van geschikte en gespecialiseerde profielen, waarbij ik bijvoorbeeld denk aan specifieke expertise zoals arts-inspecteur, maar daarnaast vraagt ook de selectie en het succesvol doorlopen van de opleiding de nodige tijd. Om die knelpunten op te vangen, wordt ingezet op heel erg gerichte rekruteringscampagnes. We hebben ook een goede afwisseling tussen opleiding en stage, zoals mevrouw Lanjri ook zei, zodat we tijd winnen, wat we maximaal proberen.

We zijn met alle betrokken diensten de geplande aanwervingen aan het realiseren en ik verwacht dat al die vacatures de komende maanden ingevuld zullen worden. De aanwervingen passen in ons plan om de pakkans aanzienlijk te verhogen en om onze prioriteiten wat betreft het operationeel actieplan voor de bestrijding van sociale fraude in te vullen. Nu, zelfs zonder die aanwervingen zitten we volledig op schema wat betreft ons actieplan. Dat toont aan dat de huidige ploeg efficiënter werkt en dat de ervaringen met het meldpunt positief zijn. Onze begrotingsdoelstellingen zijn echter nog groter en socialefraudebestrijding betekent niet alleen geld recupereren dat we gemist hebben, maar houdt ook in dat we mensen beschermen die in situaties werken die eigenlijk niet kunnen.

We zijn met alle partners op alle vlakken heel intens aan het werken om de strijd tegen fraude verder op te voeren en vooral ook om ondernemingen die het spel eerlijk spelen een gelijk speelveld te bieden. Men vraagt dikwijls waarom er zoveel gecontroleerd moet worden, maar de meeste mensen die naar

controles vragen, zijn net ondernemers die het slachtoffer zijn geworden van malafide ondernemers. Dat is een noodzakelijk onderdeel van onze aanpak.

Op het vlak van aanwervingen zitten we volledig op schema en de volgende maanden zullen die mensen aangeworven worden.

**02.04 Nahima Lanjri** (cd&v): Mijnheer de minister, dank u wel voor uw antwoord. Het is inderdaad van belang om de misbruiken eruit te halen en oneerlijke concurrentie tegen te gaan. Daarom zijn die controles noodzakelijk en is het belangrijk dat er ingezet wordt op extra inspecteurs. Het is jammer dat het allemaal zo lang moet duren, maar we volgen het verder op. Binnenkort volgt er hopelijk meer nieuws over de effectieve aanwerving.

**02.05 Isabelle Hansez** (Les Engagés): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. Nous serons évidemment attentifs à ce que la lutte contre la fraude sociale reste une priorité absolue pour notre gouvernement. Nous prenons évidemment acte du fait que le processus de recrutement est en cours et nous sommes conscients qu'il peut être difficile de trouver les profils spécialisés adéquats. Le cas échéant, nous soutiendrons également toute demande de votre part visant à augmenter le contingent des inspecteurs sociaux.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**02.06 Rob Beenders**, ministre: Pour les questions n<sup>os</sup> 56016772C et 56016773C de Mme Hansez et n<sup>o</sup> 56017105C de M. De Smet, je propose de transmettre les réponses par écrit. En effet, il s'agit de réponses très longues. (*assentiment*)

De **voorzitster**: Ook vraag nr. 56017520C van mevrouw Gijbels zal schriftelijk worden behandeld.

**03 Question de Isabelle Hansez à Rob Beenders (Protection des consommateurs, Lutte contre la fraude sociale, Personnes handicapées et Égalité des chances) sur "Un accès aux soins sans discrimination pour les personnes en situation de handicap" (56017530C)**

**03 Vraag van Isabelle Hansez aan Rob Beenders (Consumentenbescherming, Socialefraudebestrijding, Personen met een handicap en Gelijke Kansen) over "Toegang tot gezondheidszorg zonder discriminatie voor personen met een handicap" (56017530C)**

**03.01 Isabelle Hansez** (Les Engagés): Monsieur le ministre, l'accès aux soins constitue un droit fondamental. Pourtant, dans la pratique, les personnes en situation de handicap continuent de se heurter à de nombreux obstacles qui vont bien au-delà de la seule disponibilité des soins.

La presse mettait récemment en lumière les difficultés rencontrées par une institution accueillant des personnes en situation de handicap pour trouver des spécialistes disposés à les prendre en charge. Les responsables expliquaient notamment que certains praticiens leur avaient demandé de ne plus revenir avec leurs résidents. À l'inverse, un partenariat développé avec le groupe hospitalier Epicura démontre qu'une organisation adaptée – c'est-à-dire des rendez-vous regroupés, des espaces d'attente spécifiques, une meilleure coordination – permet d'améliorer considérablement l'accueil et la qualité des soins.

Ces témoignages illustrent une réalité plus large. Selon l'établissement ou selon le professionnel consulté, l'accès effectif aux soins reste encore très inégal pour les personnes en situation de handicap. À ce sujet, monsieur le ministre, la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées rappelle l'importance de garantir un accès aux soins sans discrimination.

Monsieur le ministre, disposez-vous aujourd'hui d'un état des lieux des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap dans leur accès aux soins?

Entendez-vous porter cette question dans le cadre de la concertation avec votre collègue de la Santé et les entités fédérées afin de favoriser la diffusion des bonnes pratiques et de garantir sur l'ensemble du territoire un accès aux soins réellement inclusif pour les personnes en situation de handicap?

Je vous remercie pour vos réponses monsieur le ministre, même si je sais qu'elles seront probablement

en lien avec le Plan handicap et que ce sera court.

**03.02 Rob Beenders**, ministre: Madame Hansez, l'accès aux soins de santé est évidemment un droit constitutionnel. Il est inacceptable que certains prestataires de soins refusent de prodiguer des soins aux personnes en situation de handicap. Je ne peux que recommander aux personnes ou aux institutions confrontées à cette situation de contacter Unia, afin de dénoncer cette forme de discrimination.

Je ne dispose malheureusement pas d'un inventaire des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap dans leur accès aux soins de santé. Le plan d'action fédéral handicap 2025-2029 reconnaît toutefois explicitement que les personnes en situation de handicap sont encore trop souvent confrontées à un accès inégal aux services essentiels, y compris aux soins de santé. Comme vous le savez, l'organisation des soins de santé relève de la responsabilité de mon collègue Vandenbroucke, le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. Toutefois, je souhaite souligner que plusieurs mesures du plan d'action fédéral handicap se penchent sur cette question. Je citerai, par exemple, l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence interministérielle Santé publique des recommandations d'Unia concernant l'accès des personnes sourdes aux soins dans les hôpitaux ou encore le renforcement prévu de la loi relative aux patients, afin de faire connaître les droits des personnes en situation de handicap dans le domaine des soins.

**03.03 Isabelle Hansez** (Les Engagés): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Comme j'ai pu le rappeler, votre réponse est bien en lien avec le plan d'action fédéral 2025-2029. Nous y serons attentifs et nous savons que nous pouvons compter sur vous. J'aimerais également soulever l'importance d'un système de *reporting*, par rapport aux problématiques qui seraient vécues dans différentes institutions par les personnes en situation de handicap. Nous n'hésiterons pas à revenir vers votre collègue de gouvernement, notamment par le biais de la CIM Santé.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

*La réunion publique de commission est levée à 18 h 05.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 18.05 uur.*

## **Schriftelijk behandelde mondelinge vragen**

### **Questions orales traitées par écrit**

*De antwoorden werden door de minister van Consumentenbescherming, Sociale fraudebestrijding, Personen met een handicap en Gelijke Kansen bezorgd.*

*Les réponses ont été fournies par le ministre de la Protection des consommateurs, de la Lutte contre la fraude sociale, des Personnes handicapées et de l'Égalité des chances.*

**04 Vraag van Ellen Samyn aan Frank Vandenbroucke (VEM Sociale Zaken, Volksgezondheid, belast met Armoedebestrijding) over "De vereenvoudiging en menselijke behandeling in federale procedures voor personen met een handicap" (56016220C)**

**04 Question de Ellen Samyn à Frank Vandenbroucke (VPM Affaires sociales, Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté) sur "La simplification et le traitement humain des procédures fédérales pour les personnes handicapées" (56016220C)**

*Tot op heden mocht ik nog geen antwoord ontvangen op SV nr. 591.*

*Mensen met een erkende handicap moeten vandaag bij verschillende instanties - FOD Sociale Zekerheid, RVA, RIZIV, OCMW - telkens opnieuw hun situatie bewijzen, ondanks een officiële erkenning van 66% of meer. Dat leidt tot frustratie, langdurige onzekerheid en psychologische uitputting.*

1. Overweegt u maatregelen om administratieve herbeoordelingen te beperken en wederzijds te erkennen tussen federale en Vlaamse diensten?
2. Kunt u garanderen dat mensen die door de overheid als "niet-toeleidbaar" worden beschouwd, niet in een juridisch vacuüm terechtkomen zonder begeleiding of inkomen?
3. Is er binnen het vijfde Federaal Plan Armoede (2025-2030) specifieke aandacht voorzien voor personen met een handicap die buiten bestaande trajecten vallen?
4. Overweegt u binnen de interministeriële conferentie Handicap een werkgroep 'toeleidbaarheid' waarin ook ervaringsdeskundigen worden gehoord?

**Antwoord - Réponse:**

Mevrouw de Volksvertegenwoordiger,

1. In het kader van de hervorming van de wet 1987 wordt er op federaal niveau gewerkt aan een betere afstemming tussen de DG HAN, het RIZIV en het Fonds Medische Ongevallen. Voor wat betreft de afstemming met de deelentiteiten, doen we ons best de burger zo min mogelijk te belasten door meer gebruik te maken van digitale gegevensuitwisseling.
2. De maatschappelijke werkers van de DG HAN spannen zich in om personen die als niet- toeleidbaar worden beschouwd maar geen IVT/IT krijgen, maximaal te begeleiden bij hun aanvraag voor IVT/IT. Pas als ze aan alle voorwaarden voldoen, komen ze in aanmerking voor IVT/IT en hebben ze toch een inkomen als ze hun werkloosheidsuitkering verliezen. De GDPR vereist een wettelijke basis voor gegevensuitwisseling tussen overheidsdiensten en die ontbreekt. Hierdoor heeft de DG HAN geen zicht op wie zijn werkloosheidsuitkering verliest én niet-toeleidbaar is.
3. Uit de evaluaties van de verschillende federale actieplannen kwam de aanbeveling om waar mogelijk geen herhaling te creëren over de verschillende plannen. In het verleden leidde dit op vlak van administratieve monitoring tot efficiëntieverlies. In de plaats daarvan probeert het Federale Plan Armoedebestrijding te focussen op enkele prioritaire hefbomen in de strijd tegen armoede. Dit betekent geenszins dat de handicapdimensie daarbij vergeten wordt. Enerzijds staat mijn beleidscel in direct contact met de beleidscel van Minister Vandenbroucke omtrent de coördinatie van beide actieplannen. Anderzijds bevat het Federaal Plan Armoedebestrijding ook enkele cruciale acties voor personen met een handicap. Ik denk daarbij in de eerste plaats aan de besteding van de specifieke enveloppe kwetsbare groepen. Deze oefening werd geleid door de minister belast met armoedebestrijding. Binnen die enveloppe werd een verhoging van de inkomensvervangende tegemoetkoming voor alleenwonenden in 2026 en 2028 voorzien.
4. Binnen de IMC Handicap werden het werkprogramma en het mandaat van de werkgroepen al bepaald. Zo werd er een werkgroep "erkenningen, tegemoetkomingen en sociale diensten" ingesteld waar de problematiek van de definities en wederzijdse erkenningen aan bod komen.

**05 Question de Isabelle Hansez à Rob Beenders (Protection des consommateurs, Lutte contre la fraude sociale, Personnes handicapées et Égalité des chances) sur "La lutte contre le travail illégal et l'exploitation économique dans l'horeca" (56016772C)**

**05 Vraag van Isabelle Hansez aan Rob Beenders (Consumentenbescherming, Socialefraudebestrijding, Personen met een handicap en Gelijke Kansen) over "De strijd tegen zwartwerk en economische uitbuiting in de horeca" (56016772C)**

Monsieur le Ministre,

La presse a récemment révélé que plusieurs hôtels de la chaîne Van der Valk en région liégeoise ont fait l'objet de perquisitions menées sous la direction de l'auditorat du travail. Selon les informations publiées, l'enquête viserait principalement un fournisseur externe de main-d'œuvre suspecté de graves infractions à la législation sociale, notamment en matière de travail non déclaré, d'emploi de travailleurs en séjour irrégulier, de faux documents, voire de traite des êtres humains à des fins d'exploitation économique. Une trentaine de victimes présumées auraient déjà été identifiées et certaines rémunérations auraient été inférieures à un euro de l'heure.

*Si les responsabilités devront naturellement être établies par l'enquête judiciaire, cette affaire rappelle les risques qui peuvent exister dans certaines chaînes de sous-traitance et de fourniture de main-d'œuvre au sein de secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que l'horeca, le nettoyage ou encore la logistique.*

*La lutte contre le dumping social, la fraude sociale organisée et l'exploitation économique constitue une priorité du Gouvernement. Elle est essentielle tant pour protéger les travailleurs que pour garantir une concurrence loyale entre les entreprises qui respectent les règles et celles qui tentent de les contourner.*

*Par ailleurs, le Plan d'action 2026-2027 du Service d'information et de recherche sociale (SIRS) fait précisément de la lutte contre les formes graves de fraude sociale, les constructions frauduleuses de sous-traitance et l'exploitation économique l'une de ses priorités.*

*Dès lors, Monsieur le Ministre :*

*1) Pouvez-vous faire le point sur les actions actuellement menées par les services d'inspection sociale dans les secteurs particulièrement exposés aux montages de sous-traitance à risque ?*

*2) Cette affaire confirme-t-elle, selon vous, la pertinence des priorités retenues dans le Plan d'action 2026-2027 du SIRS en matière de lutte contre le dumping social, les chaînes de sous-traitance frauduleuses et l'exploitation économique ?*

*3) Quelles actions concrètes sont actuellement mises en œuvre dans le cadre de ce plan afin de détecter plus rapidement les situations de travail non déclaré, d'exploitation économique et de traite des êtres humains à finalité économique ?*

*4) Les services d'inspection disposent-ils aujourd'hui des moyens humains et opérationnels nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par ce plan d'action et renforcer encore l'efficacité des contrôles sur le terrain ?*

*Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre.*

**Antwoord - Réponse:**

*Madame la Représentante,*

*Question 1*

*En tant que ministre, je constate que les structures de sous-traitance frauduleuses constituent une menace sérieuse pour la concurrence loyale et notre protection sociale. En créant des chaînes de sous-traitance complexes, certains acteurs tentent de se soustraire à leurs responsabilités, de réduire artificiellement les coûts salariaux et de contourner les obligations légales. Cela conduit à une concurrence déloyale au détriment des entreprises de bonne foi qui respectent bel et bien les règles.*

*Le Plan d'action 2026-2027 de Lutte contre la fraude sociale et le dumping social du SIRS prévoit plusieurs actions qui sont actuellement menées.*

*La mise en place d'une base de données des dettes salariales (action 36) constitue une étape importante pour lutter plus efficacement contre la fraude sociale. En centralisant les informations et en les associant à une obligation de retenue à la source et à une responsabilité solidaire, les services d'inspection peuvent intervenir plus rapidement et de manière plus ciblée, notamment auprès des entreprises étrangères où les risques d'abus sont plus élevés.*

*Parallèlement, l'accent est davantage mis sur le contrôle et l'application des restrictions dans les chaînes de sous-traitance (action 38). Cela s'applique notamment dans le cadre des marchés publics et des grands chantiers. Les contrôles y seront renforcés et davantage ciblés. Ils s'appuieront sur une détection des risques fondée sur les données. En parallèle, les sanctions en cas d'infractions seront durcies. Cette approche permet de lutter de manière plus efficace contre le dumping social. Elle contribue également à rétablir des conditions de concurrence équitables.*

*Par ailleurs, les actions sectorielles restent une priorité (action 56), avec une attention particulière portée aux secteurs à risque tels que la construction, le déménagement et l'HORECA. De plus, 1 150 contrôles communs sont prévus pour 2026 et 1 275 pour 2027 dans le secteur de l'horeca.*

*Par ailleurs, plusieurs services d'inspection développent également des initiatives complémentaires dans leurs domaines de compétence. Ainsi, l'ONSS p.ex. poursuit notamment le développement d'outils d'analyse des chaînes de sous-traitance à risque et modernise ses applications de contrôle.*

#### Question 2

*Les priorités ont été fixées par le Gouvernement en concertation avec tous les partenaires lors de l'élaboration du Plan d'action, et sont systématiquement évaluées par le Comité stratégique qui peut, le cas échéant, apporter des ajustements.*

*En ce qui concerne plus précisément l'enquête à laquelle vous faites référence et compte tenu de la législation sociale et du secret de l'information et, le cas échéant, du secret de l'instruction judiciaire je ne peux fournir aucune information supplémentaire à ce sujet.*

*Sans préjuger des conclusions de l'enquête judiciaire, les faits rapportés dans la presse illustrent que les phénomènes de sous-traitance frauduleuse, de dumping social et d'exploitation économique demeurent une réalité. Ils confirment l'importance de poursuivre les priorités retenues dans le Plan d'action 2026-2027 en matière de prévention, de détection et de contrôle.*

#### Question 3

*Depuis de nombreuses années, les services d'inspection sociale utilisent le datamining et le datamatching afin de détecter les indicateurs de fraude sociale et d'agir rapidement et efficacement.*

*Ces techniques sont bien sûr également utilisées dans la détection des situations de travail au noir, d'exploitation économique et de traite des êtres humains à finalité économique. Une telle situation peut aussi être découverte de façon inopinée lors d'un contrôle relatif à une autre matière.*

*Le Plan d'Action 2026-2027 prévoit l'amélioration des outils et des procédures de datamining, de datamatching, ainsi que la mise en place d'un réseau d'innovation au niveau des différents services d'inspection sociale (collaboration, best practices etc...) concernant les différentes formes d'hyperautomatisation telles que l'intelligence artificielle, le deep learning, etc.*

*Ces outils sont continuellement enrichis par les différents services d'inspection sociale. Ainsi, l'ONSS développe de manière croissante des modèles d'analyse fondés sur l'intelligence artificielle afin d'identifier les employeurs présentant des profils de risque, les chaînes de sous-traitance complexes, les rotations de personnel suspectes ainsi que certains indicateurs liés aux déclarations DIMONA et LIMOSA.*

*Les services s'appuient sur un large éventail de sources d'information. Outre l'utilisation de bases de données existantes, qui fournissent des données essentielles à l'analyse des risques et au contrôle, l'accent est également mis sur l'échange d'informations avec les partenaires sociaux. De plus, les signalements émanant des citoyens et des services partenaires, recueillis par le SIOD, jouent un rôle crucial. Ces différentes sources d'informations permettent de détecter plus rapidement les nouveaux phénomènes et d'agir de manière plus ciblée contre la fraude.*

#### Question 4

*Le SIRS s'attache à assurer un suivi continu des effectifs disponibles et, par conséquent, des capacités de lutte contre la fraude sociale sur le terrain. Il assure ce suivi de manière systématique. Le gouvernement actuel a donc veillé à renforcer les services d'inspection sociale avec 100 VTE et à les prémunir contre les départs.*

*Le SIRS a sollicité les services fédéraux d'inspection sociale afin de recenser leurs besoins en personnel. Plus précisément, il a demandé à l'ensemble de ces services de lui fournir un aperçu des*

départs à la retraite prévus et des besoins en personnel. L'analyse de ces données est actuellement en cours.

Comme le mentionne le Plan d'action 2026-2027, la mise à disposition de ressources suffisantes est une condition préalable essentielle à la réussite de la mise en œuvre du plan. Sans le soutien nécessaire en termes de personnel, de moyens financiers et de moyens techniques, les actions ne peuvent être menées à bien de manière efficace. Pour les nouvelles initiatives, les procédures habituelles sont suivies afin d'obtenir des ressources supplémentaires.

**[06] Question de Isabelle Hansez à Rob Beenders (Protection des consommateurs, Lutte contre la fraude sociale, Personnes handicapées et Égalité des chances) sur "La lutte contre les abus liés à l'immigration économique et la fraude sociale" (56016773C)**

**[06] Vraag van Isabelle Hansez aan Rob Beenders (Consumentenbescherming, Socialefraudebestrijding, Personen met een handicap en Gelijke Kansen) over "De strijd tegen misbruiken in verband met economische immigratie en sociale fraude" (56016773C)**

Monsieur le Ministre,

La Ministre de l'Asile et de la Migration, Anneleen Van Bossuyt, a récemment présenté un avant-projet de loi approuvé par le Conseil des ministres visant à renforcer la lutte contre les abus liés à l'immigration économique. Selon les informations communiquées, ce texte doit permettre de mieux détecter et sanctionner les situations dans lesquelles les procédures d'immigration de travail sont utilisées de manière frauduleuse, notamment au travers de fausses déclarations, de documents inexacts ou encore de sociétés écrans créées dans le seul but de faciliter l'accès au territoire belge.

La Ministre Van Bossuyt a notamment souligné que « l'immigration par le travail ne doit pas devenir une porte dérobée pour la fraude ou les montages fictifs » et que les employeurs ou structures organisant de tels abus devaient être sanctionnés. Le projet prévoit également une meilleure protection des travailleurs victimes de certaines infractions sociales commises par leur employeur.

Cette initiative s'inscrit dans un contexte où les services d'inspection sont régulièrement confrontés à des montages complexes associant parfois fraude sociale, travail non déclaré, dumping social, faux indépendants ou exploitation économique de travailleurs particulièrement vulnérables. Plusieurs dossiers récents ont rappelé l'importance de disposer d'outils efficaces pour lutter contre ces pratiques qui portent atteinte à la fois aux travailleurs concernés, à la concurrence loyale entre entreprises et au financement de notre sécurité sociale.

Si le projet est porté par la ministre de la Migration, ses objectifs rejoignent également les priorités poursuivies par le Gouvernement en matière de lutte contre la fraude sociale et d'exploitation économique.

Dès lors, Monsieur le Ministre,

1) Comment cet avant-projet de loi s'articulera-t-il avec les actions déjà menées par le SIRS, les services d'inspection sociale et les autres autorités compétentes dans la lutte contre la fraude sociale, le dumping social et les montages frauduleux liés à l'emploi de travailleurs étrangers ?

2) Disposez-vous d'éléments permettant d'apprécier l'ampleur de ces phénomènes en Belgique et quelles améliorations concrètes attendez-vous de cette réforme en matière de détection, de prévention et de sanction des employeurs ou structures qui recourent à de telles pratiques ?

Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

**Antwoord - Réponse:**

Madame la Représentante,

Question 1

*Il s'agit d'un avant-projet de loi relevant de la compétence de la ministre de l'Asile et de la Migration. Je ne me prononce dès lors pas sur son contenu. Il me semble donc logique que vous posiez les questions de fond à ma collègue.*

*En ce qui concerne mes compétences, la lutte contre la fraude sociale impliquant des travailleurs ressortissants de pays tiers constitue déjà une priorité des services d'inspection sociale et du Service d'information et de recherche sociale (SIRS).*

*Nous pouvons renvoyer vers le Plan d'action de lutte contre la fraude sociale 2026-2027 qui prévoit notamment :*

- la lutte contre les chaînes de sous-traitance frauduleuses*
- le renforcement des contrôles contre le travail illégal*
- des contrôles ciblés dans le secteur de la construction*
- une attention accrue sur l'occupation des ressortissants de pays tiers*
- l'utilisation et l'optimisation du datamining et du datamatching*
- le renforcement de la coopération internationale*
- l'alourdissement de sanctions en matière de fraude sociale*

*Le Plan d'action prévoit également l'actualisation du protocole de coopération entre le Service d'information et de recherche sociale (SIRS) et l'Office des Étrangers. Cette actualisation vise à renforcer l'échange d'informations et la collaboration opérationnelle entre les autorités compétentes, afin de mieux détecter les situations à risque et les montages frauduleux impliquant l'occupation de ressortissants de pays tiers. Les initiatives prises dans le domaine de l'immigration économique et celles menées dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale poursuivent des objectifs complémentaires, chacune dans le respect des compétences des ministres concernés.*

## *Question 2*

*Les services d'inspection constatent régulièrement des situations dans lesquelles des infractions à la législation relative au séjour et à l'occupation de travailleurs étrangers sont associées à d'autres formes de fraude sociale, telles que le travail non déclaré, le dumping social, les faux indépendants, les chaînes de sous-traitance frauduleuses ou encore l'exploitation économique.*

*Il est toutefois difficile d'isoler statistiquement les dossiers spécifiquement liés à un usage abusif des procédures d'immigration économique, ceux-ci étant généralement intégrés dans des phénomènes plus larges de fraude sociale.*

*L'objectif poursuivi est avant tout de renforcer la capacité de détection précoce des montages frauduleux grâce à une meilleure coopération entre les autorités compétentes, à l'échange d'informations et à une analyse des risques toujours plus performante. Cela doit permettre d'intervenir plus rapidement contre les employeurs ou structures qui organisent de tels abus, tout en assurant une meilleure protection des travailleurs victimes d'exploitation.*

*Toute mesure qui améliore la détection des abus, favorise l'échange d'informations entre les autorités compétentes et protège les travailleurs victimes d'exploitation peut naturellement contribuer à rendre la lutte contre la fraude sociale plus efficace, dans le respect des compétences de chacun.*

*Je suis donc conscient que les mesures visant à lutter contre l'utilisation frauduleuse de la migration économique peuvent conduire à recourir à d'autres moyens et entraîner un glissement vers, par exemple, l'utilisation abusive du détachement par les ressortissants de pays tiers.*

*Cette approche et cette vision renforcent la nécessité de lutter contre la fraude sociale de manière intégrée et globale. C'est ce que je défends.*

**07** Question de François De Smet à Rob Beenders (Protection des consommateurs, Lutte contre la fraude sociale, Personnes handicapées et Égalité des chances) sur "Les premiers résultats tangibles de la lutte contre la fraude sociale" (56017105C)

**07** Vraag van François De Smet aan Rob Beenders (Consumentenbescherming, Socialefraudebestrijding, Personen met een handicap en Gelijke Kansen) over "De eerste tastbare resultaten van de strijd tegen sociale fraude" (56017105C)

La presse francophone et néerlandophone a rapporté le 14 juin dernier que la lutte contre la fraude sociale a permis de récupérer 100 millions d'euros au cours du seul premier trimestre 2026.

Ce résultat trimestriel, s'il est extrapolé, surpasserait le bilan annuel 2025 qui avait déjà établi un record autour de 360 millions d'euros. Cette performance est attribuée à une intensification des contrôles croisés entre l'ONSS, l'ONEM, le SPF Sécurité sociale et l'Inspection sociale du SPF Emploi.

L'accord de gouvernement Arizona prévoit explicitement un renforcement des effectifs de l'Inspection sociale et une extension des outils d'analyse de données pour détecter la fraude transnationale et le travail au noir. Une évaluation de l'efficacité du dispositif par le SPF Emploi était prévue pour 2025.

En conséquence, Monsieur le Ministre peut-il me faire savoir:

1° si il lui est possible de ventiler ces 100 millions d'euros par type de fraude — travail au noir, fausse indépendance, fraude aux allocations sociales, fraude transnationale (détachement abusif, fausses sociétés boîtes-aux-lettres) — et par secteur d'activité prioritairement ciblé ?

2° le taux de recouvrement effectif — c'est-à-dire la proportion des montants détectés qui sont réellement encaissés par la sécurité sociale — et les obstacles (insolvabilité des fraudeurs, délais judiciaires, fraude transnationale) limitant ce taux de recouvrement ?

3° les effectifs actuels de l'Inspection sociale et si ils ont été renforcés conformément à l'accord de gouvernement,

4° les nouvelles capacités d'analyse de données (intelligence artificielle, croisements BCSS automatisés) déployées depuis le début de la législature ?

#### **Antwoord - Réponse:**

*Cher monsieur De Smet,*

Il est important de rappeler que la méthodologie du rapport trimestriel, y compris pour les résultats financiers, a été élaborée en 2017 sous la législature Michel I dans le cadre de la réforme des services d'inspection sociale et du SIRS. Développée et validée par le Comité stratégique SIRS en collaboration avec un consultant externe, elle est appliquée de manière systématique depuis lors.

Cette méthodologie a, en outre, été reconnue et confirmée au fil de plusieurs législatures comme un outil de monitoring des résultats en matière de lutte contre la fraude sociale.

Les résultats sont compilés et publiés chaque année sur le site web du SIRS selon deux approches complémentaires.

Le premier ventile les montants par phénomène de fraude, mettant en évidence les domaines les plus impactant. Le second propose une lecture par type de flux financier (cotisations, allocations, soins, amendes) et illustre la diversité des montants, entre recettes, créances et économies.

Ces deux approches permettent de situer les résultats à la fois par origine de la fraude et par nature des impacts financiers.

Pour le premier trimestre 2026, cela signifie que le montant total d'environ 100 millions d'euros provient principalement des cotisations sociales, soit 69,7 millions d'euros. En outre, une part importante est générée par la détection des allocations indûment versées, soit 19,6 millions d'euros. Le secteur des soins de santé permet également de récupérer des montants importants, à hauteur d'environ 7,9 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 3,8 millions d'euros d'amendes infligées.

*Il convient toutefois de préciser qu'aucune ventilation sectorielle des résultats financiers n'est actuellement disponible.*

*Le taux de recouvrement effectif est difficile à établir avec précision. Conformément à la méthodologie du SIRS, les résultats financiers reposent sur des montants réclamés.*

*Les chiffres relatifs à la fraude sociale sont principalement établis sur la base de données administratives, de contrôles/enquêtes effectifs réalisés par les services d'inspection et de constats consolidés par la SIRS.*

*Cette méthodologie permet d'obtenir des résultats fiables sur les phénomènes détectés, mais elle ne permet pas d'estimer la part non détectée de la fraude. Les limites sont bien connues et régulièrement soulignées, notamment par la Cour des comptes.*

*Divers projets de modernisation sont prévus pour affiner le suivi jusqu'au niveau du dossier. Parallèlement, nous menons également des actions ciblées visant à améliorer le recouvrement lui-même, élément essentiel d'une politique de lutte contre la fraude efficace : il s'agit non seulement de constater les fraudes, mais aussi de les recouvrer efficacement, ce qui reste au cœur de nos préoccupations. Le recouvrement international et transfrontalier reste à cet égard essentiel.*

*Le gouvernement a décidé de recruter 377 ETP pour lutter contre la fraude sociale et fiscale, en particulier à l'Inspection fiscale spéciale, à l'Inspection sociale, à la Police judiciaire et à la magistrature. Sur la base d'une analyse des besoins par le SIRS, le quota de 100 ETP a été réparti entre les services d'inspection sociale. Ce renforcement doit contribuer de manière significative à l'amélioration de la lutte contre les fraudes sociales qui bouleversent la société, telles que la traite des êtres humains, la fraude sociale organisée, le dumping social, le travail non déclaré.*

*Depuis le début de la législature, le renforcement des capacités d'analyse de données s'inscrit de manière cohérente dans le plan d'action du SIRS, autour de trois axes complémentaires : l'automatisation des échanges de données, la montée en puissance du datamining et l'intégration progressive de l'intelligence artificielle.*

*D'une part, les croisements automatisés ont été structurés et étendus, en particulier via la BCSS, qui joue un rôle central comme hub sécurisé d'échange entre administrations sociales. Encadrés par des protocoles RGPD, ces flux constituent aujourd'hui le socle des analyses automatisées à grande échelle.*

*D'autre part, le datamining, le datamatching et les profils de risque sont désormais pleinement intégrés dans les pratiques des services d'inspection. Le plan opérationnel 2026-2027 du SIRS prévoit la structuration de ces capacités, leur professionnalisation ainsi que le partage de connaissances, soutenus par un réseau d'innovation autour de l'Intelligence Artificielle, du machine learning et de l'hyperautomatisation.*

*Enfin, ce dispositif est complété par le développement de nouvelles sources de données exploitables, ainsi que par un renforcement global des capacités (réseaux, partage d'expertise).*

*En synthèse, le plan SIRS traduit une montée en maturité structurée : les croisements automatisés via la BCSS forment la base, le datamining est pleinement opérationnel, et l'IA se développe progressivement comme outil d'appui à la décision, dans le respect du principe "human in the loop".*

**08 Vraag van Frieda Gijbels aan Rob Beenders (Consumentenbescherming, Sociale fraudebestrijding, Personen met een handicap en Gelijke Kansen) over "De ondersteuning van zelfstandig wonen voor personen met een handicap" (56017520C)**

**08 Question de Frieda Gijbels à Rob Beenders (Protection des consommateurs, Lutte contre la fraude sociale, Personnes handicapées et Égalité des chances) sur "Le soutien à l'habitat autonome pour les personnes handicapées" (56017520C)**

*Geachte minister,*

*De Europese Commissie benadrukte recent opnieuw het belang van zelfstandig wonen voor personen met een handicap en kondigde onder meer de oprichting aan van een European Alliance for Independent Living. Daarbij wordt gewezen op de noodzaak om personen met een handicap zoveel mogelijk de mogelijkheid te bieden om zelfstandig deel te nemen aan de samenleving met de nodige ondersteuning.*

- 1. Hoewel het woonbeleid en de opvang van personen met een handicap grotendeels tot de bevoegdheid van de deelstaten behoren, op welke manier draagt de federale overheid vandaag bij aan het ondersteunen van zelfstandig wonen voor personen met een handicap?*
- 2. Werd reeds onderzocht welke federale maatregelen vandaag belemmeringen vormen of net bijdragen aan zelfstandig wonen?*
- 3. Op welke manier wordt hierover samengewerkt met de deelstaten?*
- 4. Zal België deelnemen aan de European Alliance for Independent Living?*

*Met dank voor uw antwoorden.*

**Antwoord - Réponse:**

*Geachte mevrouw Gijbels,*

*Woonbeleid, ondersteuning aan huis en opvang behoren inderdaad grotendeels tot de bevoegdheid van de deelstaten. De federale overheid kan hierin enkel ondersteunen via de federale sociale bescherming, waaronder de inkomensvervangende tegemoetkoming en de integratietegemoetkoming.*

*Verder zet de federale overheid in op toegankelijkheid, inclusieve dienstverlening en digitale vereenvoudiging, zodat personen met een handicap hun rechten gemakkelijker kunnen uitoefenen en zo zelfstandig mogelijk kunnen leven.*

*De samenwerking met de deelstaten verloopt via de Interministeriële Conferentie Handicap die opnieuw is opgestart en een werkprogramma heeft rond o.m. sociale bescherming, inclusie en toegankelijkheid.*

*Op Europees niveau volgt België de plannen voor een European Alliance for Independent Living op en zal het, zodra de modaliteiten duidelijk zijn, nagaan hoe het hieraan kan deelnemen.*